

20 février 2008

08.323

Question Marianne Ebel**Comment le DECS fait-il ses calculs?**

La fermeture annoncée de la médiathèque de Neuchâtel intervient après 40 ans de services rendus par ce centre de documentation et de recherches pédagogiques appréciés par des milliers d'enseignants-e-s et d'élèves du bas du canton. Est-ce en compliquant l'accès à la médiathèque aux 2778 usagers réguliers du centre de Neuchâtel (chiffres de 2007) que le Conseil d'Etat entend appuyer le corps enseignant dans ses efforts de faire aimer l'école et la lecture aux élèves ?

Longtemps, les collègues du Haut ont dû se contenter d'une petite antenne, mais depuis 2002, une belle médiathèque est née à la Chaux-de-Fonds, assurant un bon équilibre entre le littoral et les Montagnes.

Ce qui marche bien dans ce canton faut-il vraiment s'appliquer à le détruire pour avoir le sentiment d'avancer ? Est-ce là ce que le Conseil d'Etat entend par « développer des synergies » ? Quel gâchis.

Le Conseil d'Etat a-t-il pris en compte le fait que la médiathèque de Neuchâtel est de loin le plus important des 4 sites de la HEP-Bejune, tant en nombre d'utilisateur qu'en fréquentation et nombre d'emprunts ? (selon les chiffres 2007 on dénombre 2778 membres actifs à Neuchâtel ; 679 à La Chaux-de-Fonds ; 552 dans le Jura et 272 dans le canton de Berne ; l'année dernière, il y a eu 65'650 prêts à Neuchâtel ; 24'365 La Chaux-de-Fonds ; 15'987 Jura ; 7070 Berne)

Soucieux de faire des économies sur le loyer jugé trop élevé à Monruz, le Conseil d'Etat a-t-il cherché d'autres locaux avant de prendre cette option problématique de tout concentrer à La Chaux-de-Fonds ?

Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier cette concentration à la Chaux-de-Fonds qui impliquera nécessairement de nouveaux travaux pour accueillir tous les livres et documents de Neuchâtel ? A combien estime-t-il des coûts du déménagement de la médiathèque de Neuchâtel et l'aménagement des locaux de la Chaux-de-Fonds ?

Le Conseil d'Etat a-t-il compté, dans les économies annoncées, le prix du service de déplacement des livres qu'il a promis de mettre en place pour les enseignant-e-s du littoral et le coût écologique des ces déplacements réguliers ?

Le Conseil d'Etat s'est-il préoccupé des conséquences négatives que pourrait avoir cette délocalisation pour la qualité de l'enseignement ?

Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 19 mars 2008

Le Conseil d'Etat est également soucieux de la qualité des services indispensables aux enseignantes et aux enseignants de notre canton afin de leur permettre d'assumer au mieux l'importante mission qui leur est confiée: faire aimer l'école, s'ouvrir à la culture, en particulier au travers de la lecture, fait sans nul doute partie des valeurs fondamentales auxquelles nous sommes attachés.

Depuis le début de la législature, le gouvernement suit une ligne cohérente et il entend s'y tenir : l'avenir du canton passe par le développement des atouts et des potentiels propres à chaque région et non par le doublement de structures et de services en divers endroits du territoire. La valorisation de domaines spécifiques et complémentaires permet à chaque région, en fonction de ses points forts, de participer au développement du canton tout en recherchant les meilleures synergies possibles.

Dans cet esprit, la décision de regrouper la médiathèque de la HEP-BEJUNE sur le site de La Chaux-de-Fonds est motivée par la nécessité de réduire les coûts et de développer des synergies, dans une période où le canton doit rester vigilant sur sa situation financière. La décision finale a été prise, rappelons-le, par le comité stratégique de la Haute Ecole pédagogique, puisque cette institution est commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel.

D'un point de vue pratique, il faut relever que la médiathèque de La Chaux-de-Fonds offre un espace d'accueil moderne et agréable dans un bâtiment pratiquement neuf, grâce notamment aux investissements importants consentis ces dernières années par le Canton.

On notera également qu'une offre conséquente sur internet sera développée afin de permettre une consultation aisée des ouvrages disponibles. De plus, l'envoi de publications par messagerie sera facilité par le développement du service de livraison existant et un nouveau concept de dépôt de proximité sera mis en œuvre, à l'instar de ce qui se pratique déjà pour le Val-de-Travers.

Les aspects financiers

La détérioration des locaux sur le site de Neuchâtel ainsi que la vétusté du mobilier ne permettraient plus une exploitation de la médiathèque dans des conditions acceptables. Afin de remédier à cette situation, d'importants travaux auraient dû être entrepris.

En effet, les coûts liés au maintien de la structure actuelle se composent d'une part de charges annuelles et d'autre part des montants d'investissement qui seraient alors nécessaires. En tenant compte d'une augmentation de loyer de 4'200.-- francs annuels due aux travaux effectués par le propriétaire, ces mêmes charges (qui comprennent la location des locaux et des garages, la conciergerie, l'eau et l'électricité ainsi que le chauffage) s'élèveraient à 120'000.-- francs annuels.

Coût d'un maintien à Neuchâtel

Répartition et estimation des travaux par partenaire

HEP-BEJUNE

- Expertise externe : conception, préparation des demandes d'offres	Fr.	20'000.--
- Acquisition de mobilier	Fr.	170'000.--
Total HEP-BEJUNE	Fr.	190'000.--

République et Canton de Neuchâtel

- Luminaires	Fr.	15'000.--
- Sols	Fr.	75'000.--
- Peinture	Fr.	30'000.--
- Travaux d'électricité, nettoyage	Fr.	20'000.--
Total République et Canton de Neuchâtel	Fr.	140'000.--

Propriétaire

- Fenêtres et portes	Fr.	70'000.--
----------------------	-----	-----------

Coût d'un déménagement à la Chaux-de-Fonds

Répartition et estimation des travaux par partenaire

HEP-BEJUNE

- Expertise externe : conception et planification des modifications à apporter à la Chaux-de-Fonds, préparation des demandes d'offres	Fr.	20'000.--
- Acquisition de mobilier	Fr.	40'000.--
- Déménagement	Fr.	15'000.--
- Divers imprévus	Fr.	20'000.--
Total HEP-BEJUNE	Fr.	95'000.--
	Arrondi à	Fr. 100'000.--

République et Canton de Neuchâtel

- Remise en état des locaux	Fr.	90'000.--
- dont frais de déménagement payés par la HEP-BEJUNE	Fr.	15'000.--
Total République et Canton de Neuchâtel	Fr.	75'000.--
	Arrondi à	Fr. 80'000.--

Synthèse de l'analyse des coûts

	Maintien à Neuchâtel	Déménagement à la Chaux-de-Fonds
Charges annuelles		
République et Canton de Neuchâtel	120'000.--	0.--
HEP-BEJUNE	0.--	0.--
Investissements et charges uniques		
République et Canton de Neuchâtel	140'000.--	80'000.--
HEP-BEJUNE	190'000.--	100'000.--
Totaux sur 4 ans		
République et Canton de Neuchâtel	620'000.--	80'000.--
HEP-BEJUNE	190'000.--	100'000.--

En résumé, on constate que ce transfert permettra à l'Etat d'économiser plus de 500'000 francs sur quatre ans.

En contrepartie, il est vrai que la fermeture de la médiathèque de Neuchâtel nécessitera un changement d'habitude de la part des enseignantes et des enseignants qui aiment venir sur place feuilleter et comparer les ouvrages pour choisir les livres de lecture de leurs élèves ou préparer leurs cours : comme pour leur formation ils devront à l'avenir se rendre à La Chaux-de-Fonds et non plus à Champréveyres afin d'obtenir le conseil personnalisé qu'ils recherchent. Ils pourront, comme c'est actuellement le cas sur les sites en activité, bénéficier d'un accueil, de compétences et de conseils professionnels. Ils auront l'avantage de se retrouver dans une médiathèque centralisée offrant un espace d'accueil moderne et agréable, en compagnie de collègues partageant leurs préoccupations et disposant de davantage de collections réunies en un seul endroit.

En conclusion, le Conseil d'Etat pleinement conscient des enjeux, est convaincu que le regroupement des médiathèques de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, décidé par le comité stratégique de la HEP-BEJUNE, permettra le développement de synergies nouvelles bénéfiques à l'ensemble des enseignantes et enseignants neuchâtelois.